Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande

Band: 69 (1943)

Heft: 6

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

69e année 20 mars 1943 N° 6

BULLETIN TECHNIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

ABONNEMENTS :
Suisse : 1 an, 13.50 francs
Etranger : 16 francs
Pour sociétaires :
Suisse : 1 an, 11 francs
Etranger : 13.50 francs
Prix du numéro :
75 centimes.
Pour les abonnements s'adresser à la librairie F. Rouge & Cie, à Lausanne.

Paraissant tous les 15 jours

Organe de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, des Sociétés vaudoise et genevoise des ingénieurs et des architectes, de l'Association des anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne et des Groupes romands des anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale.

COMITÉ DE PATRONAGE. — Président : R. Neeser, ingénieur, à Genève ; Vice-président : M. Imer, à Genève ; secrétaire : J. Calame, ingénieur, à Genève. Membres : *Fribourg :* MM. L. Hertling, architecte ; P. Joye, professeur ; *Vaud :* MM. F. Chenaux, ingénieur ; E. Elskes, ingénieur ; Epitaux, architecte ; E. Jost, architecte ; A. Paris, ingénieur ; Ch. Thévenaz, architecte ; *Genève :* MM. L. Archinard, ingénieur ; E. Martin, architecte ; E. Odier, architecte ; *Neuchâtel :* MM. J. Béguin, architecte ; R. Guye, ingénieur ; A. Méan, ingénieur ; *Valais :* M. J. Dubuis, ingénieur ; A. de Kalbermatten, architecte.

Rédaction : D. Bonnard, ingénieur, Case postale Chauderon 475, Lausanne.

Publicité :
TARIF DES ANNONCES
Le millimètre (larg. 47 mm.) 20 cts.
Tarif spécial pour fractions de pages.
En plus 20 % de majoration de guerre.
Rabais pour annonces répétées.
ANNONCES-SUISSES S. A.
5, Rue Centrale,
LAUSANNE
& Succursales.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ ANONYME DU BULLETIN TECHNIQUE
A. Stucky, ingénieur, président ; M. Bridel ; G. Epitaux, architecte ; M. Imer.

SOMMAIRE : *Aperçu de l'organisation du cadastre de la Colombie,* par Pierre Grandchamp, chef du cadastre du canton de Genève. — *Concours pour la construction de maisons familiales, Neuchâtel.* — Divers : *Introduction du filetage métrique jusqu'à 10 mm.* — *Société suisse des ingénieurs et des architectes : Séance du Comité central.* — *Société vaudoise des ingénieurs et des architectes : Assemblée générale annuelle.* — Bibliographie. — Service de placement.

Aperçu de l'organisation du cadastre de la Colombie

par Pierre GRANDCHAMP,
chef du cadastre du canton de Genève.

Notre compatriote, M. Pierre Grandchamp, engagé au début de 1939 comme conseil par le gouvernement de la République de Colombie, a eu la bonne fortune de se voir chargé de l'organisation du cadastre de ce pays. Il y a acquis en cette occasion des expériences de valeur et un matériel précieux d'information dont il veut bien faire bénéficier nos lecteurs. Le rapport établi par M. Grandchamp à ce sujet étant trop volumineux pour que nous puissions le reproduire in extenso, *nous le remercions d'avoir accepté d'en publier seulement le résumé qu'on va lire.* (Réd.)

* * *

Avant d'aborder le sujet proprement dit de l'organisation du cadastre colombien, il convient sans doute de donner ici quelques précisions sur le pays lui-même et sur quelques habitudes fondamentales qui lui sont propres, car ces dernières n'ont pas été sans influencer le système cadastral instauré. On rappellera ensuite le but général du cadastre et montrera finalement le système choisi, ainsi que le plan d'action adopté pour le mettre en valeur.

1. La Colombie, le pays et l'Etat.

En plein dans la zone des tropiques, située entre le 12e degré de latitude nord et le 4e de latitude sud, entre les méridiens de 67° et 80° à l'est de Greenwich, *la République de Colombie* occupe l'angle nord-ouest du continent sud-américain. Bordée au nord (fig. 1) par l'isthme de Panama et la mer Caraïbe (ou des Antilles), à l'est par le Vénézuela et le Brésil, au sud par le Pérou et

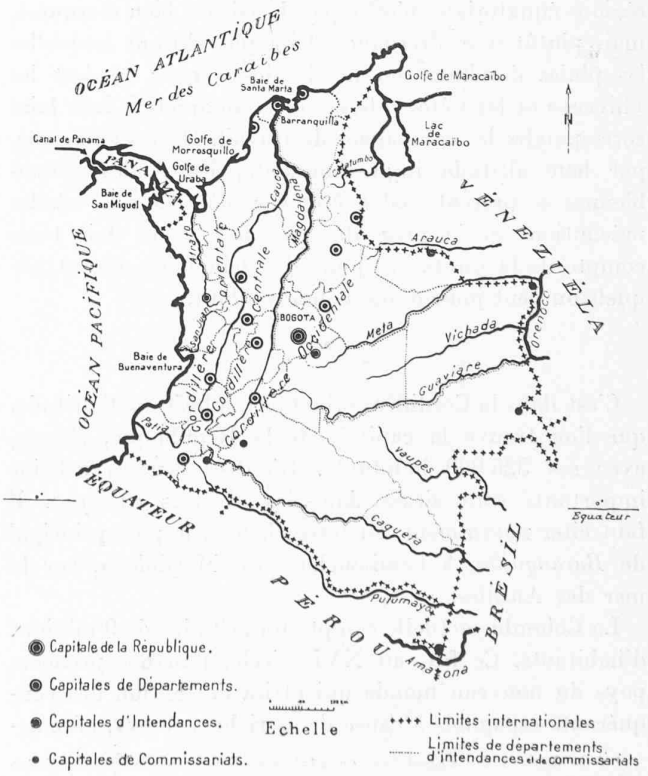

Fig. 1. — République de Colombie.